

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

MILOR

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Travaux de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Aucune information disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Société:	DR.SCHNELL GmbH & Co. KGaA	
Rue:	Taunusstraße 19	
Lieu:	D-80807 München	
Téléphone:	+49/89/350608-0	Téléfax: +49/89/350608-47
e-mail:	info@dr-schnell.de	
Interlocuteur:	Josef Feuerstein	Téléphone: +49/89/350608-46
e-mail:	sdb@dr-schnell.de	
Internet:	www.dr-schnell.de	
Service responsable:	Labor	

**Fournisseur**

Société:	---
Service responsable:	ORFILA (INRS, France) + 33 1 45 42 59 59 <a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** Emergency CONTACT (24-Hour-Number) international:  
GBK GmbH +49 (0) 61 32 - 8 44 63

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Le mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3. Autres dangers**

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 2 de 8

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium			1 - < 5 %
	500-234-8		01-2119488639-16	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents  
 < 5 % agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, polycarboxylates  
 parfums (Limonène, Linalool, Butylphenyl Methylpropional, Hexyl Cinnamal)  
 Methylisothiazolinone, Benzisothiazolinone, 2-Bromo-2-Nitropropane-1,3-Diol

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Après inhalation**

Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Veiller à un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Joindre la fiche de données de sécurité.

**Après ingestion**

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. Joindre la fiche de données de sécurité.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Le cas échéant les symptômes et effets retardés sont indiqués dans la section 11 ou avec les voies d'administration dans la section 4.1

Les symptômes suivants peuvent se manifester:

Irritation des yeux

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau en aspersion. / Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone

Oxydes de soufre.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 3 de 8

Gaz/vapeurs, irritant.

Gaz/vapeurs, nocif.

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec les yeux.

Le cas échéant Attention au risque de dérapage

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Éviter l'introduction dans les eaux de surface et souterraines ainsi que dans le sol

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Rincer les résidus avec beaucoup d'eau

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir section 13, ainsi que l'équipement de protection section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Outre les données comprises dans le présent paragraphe, vous trouverez d'autres données pertinentes aux paragraphes 8 et 6.1.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Observer le mode d'emploi.

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Pour ce faire, procéder par une aspiration locale ou une extraction générale.

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (VLE): Utiliser une protection respiratoire adéquate

N'est valable uniquement lorsqu'une valeur de limite d'exposition est spécifiée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 4 de 8

**Mesures d'hygiène**

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

**Protection des yeux/du visage**

Normalement, non nécessaire.

**Protection des mains**

Recommandable

gants de caoutchouc. (EN 374)

Aucun test n'a été réalisé.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

**Protection respiratoire**

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	gris clair	
Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		~7,5
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé
<b>Dangers d'explosion</b>		
non déterminé		
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
non déterminé		
Pression de vapeur:		non déterminé
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		1,38 g/cm <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## MILOR

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 5 de 8

Densité apparente: non déterminé

Hydrosolubilité: facilement soluble.

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

Viscosité cinématique: non déterminé

Teneur en solvant: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Miscibilité: non déterminé

Solubilité dans les corps gras (g/l): non déterminé

Conductivité: non déterminé

Tension de surface: non déterminé

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Cf. également sous-sections 10.2 à 10.6.

Le produit n'a pas été testé.

**10.2. Stabilité chimique**

Cf. également sous-sections 10.1 à 10.6.

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

aucune réaction dangereuse à condition que les manutentions et le stockage se fassent en respectant les pratiques usuelles

**10.4. Conditions à éviter**

Cf. également section 7.

**10.5. Matières incompatibles**

Cf. également section 7.

Aucune réaction dangereuse connue.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Cf. également section 6.2.

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucun classement conformément à la méthode de calcul.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium				
	par voie orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat		
	dermique	DL50 >2000 mg/kg	Rat		

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 6 de 8

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1-10 mg/l	96 h	Brachydanio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10 - 100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1-10 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
68891-38-3	Sulfate de polyéthylène-glycol d'alcool gras, sel de sodium				
	OECD TG 301 A	> 70	28		
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 7 de 8

**Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

**Code d'élimination des déchets - Résidus**

200130 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

**L'élimination des emballages contaminés**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Recommandation: Eliminer via "Duales System".

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	non applicable

**Transport fluvial (ADN)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	non applicable

**Transport maritime (IMDG)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

<b><u>14.1. Numéro ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	non applicable
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	non applicable

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	non
---------------------------------	-----

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sauf en cas d'indication contraire les mesures générales pour un transport sécurisé sont à respecter.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**MILOR**

Date de révision: 15.03.2018

Code du produit: 70064\_CLP

Page 8 de 8

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE****Information supplémentaire**

Classement et identification voir paragraphe 2.

Respecter l'ordonnance sur les produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques.

Respecter l'ordonnance sur la protection de l'air.

**Prescriptions nationales**

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Sections modifiées: 1, 2, 7, 16

**Abréviations et acronymes**

vPvB = very persistent very bioaccumulative

PBT = persistent bioaccumulative toxic

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*